

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 4 mai 2020

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 4 mai 2020 à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. André Boillat
Mme Sonia Gauthier
M. André Côté
Mme Louise de Launière
Mme Édith Lalancette

Sont absents : M. Raphael Langevin

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4321-05-20 Adoption de l'ordre du jour

- Mot de bienvenue
Lecture et adoption de l'ordre du jour
Déclaration des conflits d'intérêts
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 avril 2020
- 1. Comptabilité**
 - 1.1 Ratification des comptes
Comptes à payer d'avril
Salaire des employés municipaux
 - 2. Suivi des travaux**
 - 2.1 Édifice municipale
 - 2.2 Chalet du 49^e parallèle
 - 3. Nomination pro-maire**
 - 4. COVID-19**
 - 4.1 Mesures préventives pour éventuelle réouverture des édifices municipales
 - 4.2 Commande de pastilles
 - 4.3 Taxation municipale – Domaine L'orée des bois
 - 5. Contrat entretien des chemins d'été**
 - 6. Commande Sel Warwick**
 - 7. Priorisation des projets de la ruralité**
 - 7.1 Amendé 2019
 - 7.2 2020
 - 8. Inspection municipale**
 - 9. Demande d'aide financière**
 - 10. Affaires nouvelles**
 - 11. Période de questions**
 - 12. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné étant toutefois convenu que le point no 8 est retiré et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts
Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4322-05-20 Adoption du procès-verbal de la session du 6 avril 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 7 avril, la copie du procès-verbal du 6 avril 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 6 avril 2020 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4323-05-20 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer d'avril 2020 au montant de 42 129,33 \$ et que la liste des salaires nets de 4 050,31\$ soient acceptées telles que rédigées.

Suivi des travaux de réfection

Édifice municipale

Considérant la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, l'entrepreneur n'a pas pu revenir terminer les travaux. Il reste seulement la liste de déficiences émise par M. Gosselin, l'architecte au dossier, afin de compléter le contrat.

Résolution 4324-05-20 Autorisation à signer le protocole d'entente du PRIMADA

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a obtenu une aide financière du Programme d'Infrastructures Municipalité Amie des Aînées (PRIMADA) pour le projet de travaux d'accessibilité universelle à l'édifice municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise le maire à signer le protocole d'entente entre le Programme d'Infrastructures Municipalité Amie des Aînées (PRIMADA), le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette concernant le projet de travaux d'accessibilité universelle à l'édifice municipale.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à compléter et signer les documents et formulaires nécessaires à la reddition de compte du projet de travaux d'accessibilité universelle à l'édifice municipale.

Chalet du 49^e parallèle

Il a été entendu que l'entrepreneur complète les travaux extérieurs à la fonte des neiges et effectue la liste de déficiences émise par M. Gosselin à ce même moment. Les travaux devraient être effectués dans les prochaines semaines.

Résolution 4325-05-19 Nomination du pro-maire

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette nomme Mme Sonia Gauthier pro-maire pour les trois prochains mois.

COVID-19

Mesures préventives

La directrice générale annonce l'achat et la pose de plusieurs distributeurs de désinfectant à main dans l'édifice municipale. Aussi, un plexi-glas sera installé au comptoir citoyen avant la réouverture de l'édifice municipal au public. Au chalet du 49^e parallèle, les mesures préventives seront prises en temps opportun selon la situation de la pandémie lors de la réouverture.

Résolution 4326-05-19 Pastilles de distanciation sociale

ATTENDU QUE dans le cadre de la campagne d'achat local sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, des pastilles de distanciation sociale seront produites afin de soutenir les commerçants de notre milieu.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à commander 6 pastilles pour les endroits suivants;

- ✓ Comptoir citoyen de l'édifice municipale
- ✓ Comptoir de service du Magasin général
- ✓ Domaine l'Orée des Bois

Résolution 4327-05-19 Taxation municipale 2020 – Domaine l'Orée des bois

ATTENDU QUE la crise de la COVID-19 affecte tous les commerçants locaux dont le Domaine L'Orée des bois une entreprise de notre territoire;

ATTENDU QUE les propriétaires ont demandé par courriel le report des paiements de taxe sans intérêt afin de soulager la situation économique de l'entreprise;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette ne désire pas modifier le règlement concernant la taxation après avoir évalué les comptes recevables de la taxation annuelles 2020;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette est sensible à l'impact économique que peut subir le Domaine l'Orée des bois suite à la crise actuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise ;

QUE les paiements prévus le 14 mars 2020 et le 11 juillet 2020 soient remis au 1^{er} septembre 2020 sans intérêt;

QUE l'application du taux d'intérêt et de pénalité s'appliquent toujours sur les sommes dues avant le 13 mars 2020.

Résolution 4328-05-20 Contrat d'entretien des chemins d'été

ATTENDU QUE l'entreprise Dufour et frères est la seule entreprise à offrir le service pour l'entretien des chemins d'été de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale et le maire à signer le contrat avec l'entreprise Dufour et frères pour l'entretien des chemins d'été pour la période 2020-2021-2022 aux conditions suivantes;

- Effectuer le nivellement des routes suivantes :

Rang St-Pierre	2,8 km
Rang St-Charles	2,5 km
Rang St-Joseph	2,7km
Route 3 ^{ième} rang	1,6 km
Rang St-Antoine	4,2 km
Rang Ste-Anne	6.0 km
Total	12.2 km

- Le rang St-Joseph sera nivelé toutes les semaines considérant la circulation;
- Le rang Ste-Anne sera nivelé 6 fois par été pour la somme de 2 625\$ avant taxes et sera chargé si utilisée et payable au paiement de novembre de chaque année;
- Le 3^{ième} rang sera nivelé 4 fois par été pour la somme de 500\$ avant taxes et sera chargé si utilisée et payable au paiement de novembre de chaque année;
- Le kilométrage restant sera nivelé aux 2 semaines;
- Le montant du contrat est de 16 722\$ avant taxes par année.

Résolution 4329-05-20 Commande d'abat poussière

ATTENDU QUE la directrice générale a demandé une soumission pour de l'abat poussière auprès de Sel Warwick;

ATTENDU QUE la soumission est de 448 sacs au coût de 13,39\$ l'unité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à commander 8 palettes de 56 sacs de calcium au coût de 13,39\$ l'unité auprès de Sel Warwick.

Résolution 4330-05-20 Amendement de la priorisation des projets du milieu 2019

ATTENDU QUE le montant de 1 000\$ prévu pour le projet *Activité de loisirs* lors de la priorisation des projets du milieu 2019 n'a pas été engagé;

ATTENDU QUE le déménagement de la salle d'entraînement lors des travaux du réaménagement de l'édifice municipale a occasionné des frais imprévus au Comité Artisanal.

ATTENDU QUE le comité formé de tous les présidents des comités communautaire ainsi que l'agente locale recommande la distribution de la somme de 1000\$ non utilisé au Comité Artisanal.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette approuve la distribution de la somme de 1000\$ au Comité Artisanal pour le projet de *Réaménagement de la salle d'entraînement*.

Résolution 4331-05-20 Priorisation des projets du milieu 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette confirme avoir pris connaissance de la liste des projets en cours en lien avec le fonds de la Ruralité 2020 et approuve la liste de la priorisation des projets pour 2020.

Les projets ayant fait l'objet d'une demande dans le fonds de la Ruralité en 2020 sont les suivants :

Nom du projet	Dépôt du projet	Organisme	Montant demandé
Acquisition d'équipement	2020-04	CDE NotrePtite Épicerie	1 000\$
Activité communautaire	2020-04	CDE	2 000\$
Affiches	2020-04	CDE	2 000\$
Jardins communautaires	2020-04	CDE Notre Ptite Épicerie	1 500 \$
Fête de Noel	2020-04	Comité Artisanal	500 \$
Acquisition matériel d'assainissement	2020-04	CDE	1000\$

Demande d'aide financière

Affaires nouvelles

Réseau d'eau potable

La directrice générale informe le conseil municipal que pour la période de la crise de la COVID-19, il a été convenu avec la Ville de Dolbeau de chlorer préventivement pour éviter la présence de bactéries dans le réseau. La Ville de Dolbeau opère présentement avec un nombre limité de technicien et n'aurait pas la main d'œuvre nécessaire pour faire le traitement adéquat en cas d'analyse d'eau inconforme.

Résolution 4332-05-20**Prêt d'un coffre-fort à la Fabrique**

ATTENDU QUE les responsables de La fabrique ont dû faire ouvrir le coffre-fort à la suite du changement d'administrateur et ne peuvent faire l'achat d'un autre;

ATTENDU QUE la municipalité possède deux coffres-forts.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à rédiger une entente de prêt pour le petit coffre-fort de la municipalité avec le comité de La Fabrique.

Patinoire extérieure

La directrice générale demande aux élus leur intention concernant la patinoire. Plusieurs travaux d'entretien doivent être effectués au courant de l'été pour la saison prochaine. Tous sont d'avis que tant que la structure des murs est saine, la patinoire sera entretenue.

Résolution 4333-05-20**Commande de fleurs au Jardin d'or**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à commander les jardinières au Jardin d'Or comme l'an passé au montant de 432\$ avant taxes avec livraison.

Période de questions**Résolution 4334-05-20****Levée de la rencontre**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heure vingt-cinq (19h25).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière